

L'ÉPÎTRE AUX HEBREUX

L'œuvre accomplie

Hébreux 10 : 1 – 18

1. L'inefficacité des sacrifices de l'Ancien Testament (10 : 1 – 4)

Héb. 9 : 6 – 8 montrent que la Loi elle-même ne se présente pas comme le dernier mot de Dieu par l'existence du voile. Ici l'auteur souligne ce même point par le système des sacrifices. La Loi n'était pas le plan définitif de Dieu pour résoudre le problème du péché mais une préparation (Gal. 3 : 23 & 24). La Loi montrait l'ombre de ce qui viendrait dans ce plan de Dieu ; c'était une esquisse qui montrait ce que Dieu allait faire ; c'était un système terrestre qui montrait les principes qui gouvernent le royaume éternel de Dieu. Cette nouvelle réalité est venue avec Jésus (Héb. 9 : 11). La Loi ne pouvait pas donner accès au spirituel et n'était pas prévu pour cela : personne n'est déclaré juste par la loi (Rom. 3 : 20). Une grande partie de sa valeur se trouvait dans l'œuvre préparatrice pour Christ – d'où l'avantage des Juifs (Rom. 3 : 1 & 2).

L'auteur présente un argument très logique. La nature même de la loi montre qu'il n'y avait pas de purification pour le péché : si les sacrifices de l'Ancien Testament rendaient juste, après un seul sacrifice la personne serait juste et donc il n'y aurait plus besoin de sacrifice. Pourtant la nation entière avait besoin de sacrifices continuels. Ce fait soulignait le vrai état du peuple devant Dieu : sous l'Ancien Testament le souvenir du péché est renouvelé – les sacrifices rappellent régulièrement qu'on est pécheur ; sous le Nouveau Testament il est oublié (Héb. 8 : 12).

L'Ancien Testament ne pouvait pas purifier du péché et rendre juste devant Dieu parce qu'il était terrestre (Héb. 9 : 1) – il ne pouvait que donner la possibilité de rester parmi le peuple d'Israël (Héb. 9 : 13 ; cf. Lévit. 23 : 26 – 29). Le sang des bêtes n'avait aucune valeur spirituelle.

2. Le sacrifice de Jésus représente la volonté éternelle de Dieu (10 : 5 – 10)

Pour rassurer ces chrétiens d'origine juive, l'auteur cite un deuxième passage de l'Ancien Testament pour montrer que Dieu avait annoncé d'avance qu'il supprimerait les sacrifices en faveur de l'œuvre du Messie (cf. Héb. 8 : 7 – 13). Il cite Psa. 40 : 7 – 9 (avec quelques différences à cause de la traduction grecque mais qui donnent bien le sens). Pour l'auteur ces choses ne parlent pas uniquement de David mais du Messie. Il comprend ce passage (sous l'inspiration du St Esprit) comme parlant de l'incarnation de Jésus et il cite ce passage pour répondre au problème des sacrifices souligné dans le passage précédent. Dieu n'a jamais cherché une religion ritualiste. Le Psalmiste cite toutes les formes principales de sacrifices. La valeur de ces sacrifices dépendait de la bonne volonté de Dieu (cf. v.4 ; 1 Sam. 15 : 22 ; Esa. 1 : 11 – 17 ; Am. 5 : 21 – 24).

Jésus a accompli la volonté de son Père. Dans sa vie, il a vécu parfaitement selon la loi de Dieu (Héb. 4 : 15). Il a aussi obéi à la volonté du Père dans son plan du salut (Phil. 2 : 8 ; Luc 24 : 25 – 27). En faisant ainsi il a réalisé le vrai plan de Dieu (Jn 19 : 30 ; 1 Pi. 1 : 20). Il est donc temps de finir avec les mesures provisoires (v.9b) puisque ces sacrifices recevaient leur valeur de Dieu seulement en attendant le sacrifice de Jésus.

Notre salut n'est pas un changement de plan depuis l'Ancien Testament, ni le Fils qui s'interpose entre l'homme et le Père en colère, puisque tout ce que Jésus a accompli était le fruit de la volonté du Père

(Jn 5 : 19 ; 14 : 9 & 10). Dieu a décidé de partager les mérites de la mort de Jésus avec ceux qui croient en lui (Rom. 3 : 21 – 26 ; 2 Cor. 5 : 19).

3. L'œuvre est accomplie (10 : 11 – 18)

Le sacrificateur devait offrir des sacrifices au moins deux fois par jour (Ex. 29 : 38 & 39), mais de nombreux autres sacrifices aussi. Il n'y avait pas de repos pour les sacrificateurs, puisque leur œuvre n'était jamais accomplie. De plus les sacrifices étaient souvent les mêmes. Il y avait plusieurs groupes de sacrifices (Héb. 10 : 8) qui étaient très réglementés (cf. Lévitique). Aucun des sacrifices ne pouvait amener à la perfection (Héb. 10 : 1 - 4). On était constamment à l'œuvre pour aucun résultat durable.

En contraste, Jésus a accompli un seul acte de sacrifice. Son œuvre est accomplie pour toujours (Héb. 9 : 25 – 28), il s'est assis à la droite du Père (Héb. 1 : 13) et maintenant il attend la réalisation complète de sa victoire (1 Cor. 15 : 24 – 26). Il n'y a plus de travail à effectuer parce que son sacrifice unique a suffi pour amener son peuple à la perfection (Héb. 9 : 14). Il nous a purifié du péché et nous a fait entrer dans la présence de Dieu. Son œuvre unique a une valeur éternelle.

L'auteur cite à nouveau la prophétie de Jérémie, ce qu'il attribue au Saint-Esprit pour montrer que cela entre parfaitement dans l'œuvre de Dieu. Dieu avait promis cette nouvelle alliance : il montrait qu'il ferait lui-même l'œuvre de donner l'alliance et d'écrire la parole dans les cœurs. Le pardon des péchés est un acte de Dieu (Rom. 3 : 21 – 26 ; Eph. 2 : 8) : Dieu décide de ne plus se souvenir des péchés. Pour l'auteur cette promesse est la preuve qu'il n'y a plus besoin de sacrifices (cf. Héb. 10 : 1 & 2).